

La procédure de contrôle URSSAF

Document non contractuel

Le contrôle Urssaf

Le contexte du contrôle

Le contrôle Urssaf pour quoi faire ?

- S'assurer que les assiettes de cotisations déclarées par l'employeur sont conformes à la législation de Sécurité sociale afin de préserver les droits des salariés.
- Vérifier à posteriori que le montant déclaré (système déclaratif) correspond bien au montant à payer.
- Assurer une équité de traitement des entreprises dans le cadre de la concurrence

Document non contractuel

Le contrôle Urssaf

Le cadre formalisé

Compétences des Urssaf en matière de contrôle

[Article L.243-7 du code de la Sécurité sociale](#)

2 types de contrôle

- sur place (soit dans les locaux de l'entreprise ou chez un tiers)
- sur pièces (dans les locaux de l'Urssaf)

Les agents agréés et assermentés

- les inspecteurs du recouvrement
- les contrôleurs du recouvrement
- conditions d'agrément [Arrêté du 5 mai 2014](#)

Période contrôlée

Cotisations et contributions de Sécurité sociale exigibles au cours des 3 dernières années civiles + l'année en cours

Les vérifications de l'Urssaf peuvent, sans méconnaître la prescription triennale, porter sur des éléments de fait se rapportant à la période antérieure dès lors que leur examen est nécessaire au calcul des cotisations dues au titre de la période contrôlée.

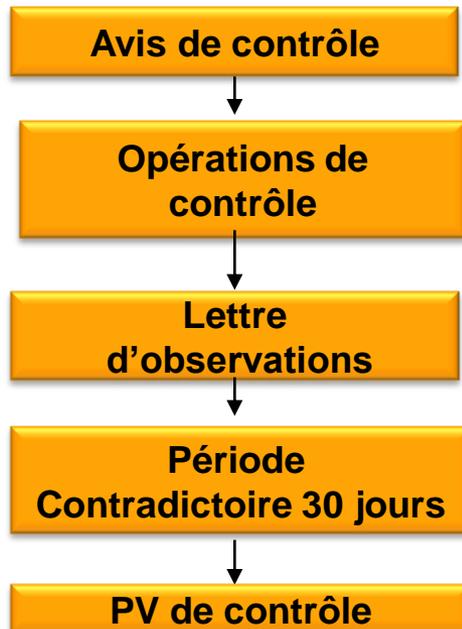
Particularité de la LCTD : 5 années civiles + année en cours

Document non contractuel

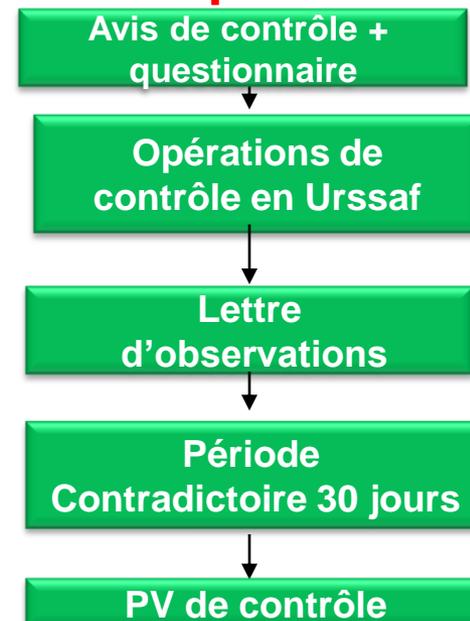
Le contrôle Urssaf

Les différentes procédures de contrôle

Le contrôle sur place



Le contrôle partiel d'assiette sur pièces



Document non contractuel

Le contrôle Urssaf

Le contrôle sur place

Le contrôle sur place



[Article L.243-11 CSS](#) « les employeurs [...] sont tenus de recevoir les agents de contrôle des organismes »

Les **obstacles** ou **oppositions** des cotisants aux visites des inspecteurs constituent des **infractions sanctionnées pénalement**.

● La communication des documents

[Article R.243-59 CSS \(3^{ème} alinéa\)](#): « Les employeurs [...] sont tenus de présenter tout document et de permettre l'accès à tout support d'information qui leur sont demandés comme nécessaires à l'exercice du contrôle ».

« L'article R.243-59 du CSS n'autorise pas les agents à rechercher eux-mêmes les documents dont ils ont besoin et à procéder à leur saisie ». Cass. Soc 05/12/1991 ; Urssaf de la Gironde c/SARL Club 33.

Document non contractuel

Le contrôle Urssaf

Le contrôle sur place

Le contrôle sur place



- **Lettre recommandée avec avis de réception** ou remise en main propre contre décharge à l'employeur qui la signe.

Tout contrôle fait l'objet d'une lettre d'observations, peu importe qu'il se termine par des redressements chiffrés, des observations ou un RAS.

Avant l'envoi de la Lettre d'observations, l'inspecteur restitue oralement à l'employeur les résultats du contrôle – l'entretien de clôture

Document non contractuel

Le contrôle sur place



Période contradictoire de 30 jours

En cas de réponse de l'employeur pendant la période contradictoire de 30 jours, l'inspecteur du recouvrement doit répondre au cotisant par écrit, avant l'envoi de la mise en demeure.

Ce nouveau courrier n'ouvre pas une nouvelle période contradictoire.

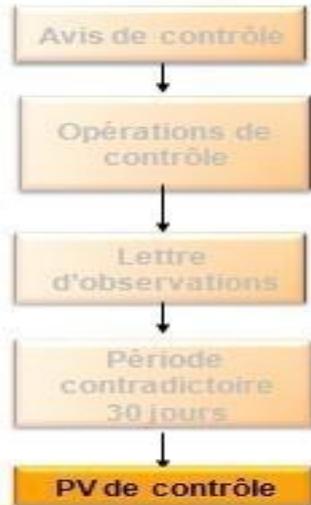
L'inspecteur du recouvrement peut à réception de la réponse de l'employeur, dans le délai de 30 jours, lui demander des justificatifs complémentaires et tenant compte des observations en réponse, lui indiquer que celles-ci conduisent à une minoration de redressement initialement envisagé sans avoir à envoyer une nouvelle lettre d'observations.

Le recueil d'éléments complémentaires relatifs à un chef de redressement notifié dans la lettre d'observations ne peut être assimilé à un nouveau contrôle devant donner lieu au renouvellement des formalités, de l'avis préalable et d'une lettre d'observations.

Le contrôle Urssaf

Le contrôle sur place

Le contrôle sur place



Le rapport de contrôle s'appelle le procès verbal de contrôle: les constatations mentionnées font foi jusqu'à preuve du contraire.

Le procès verbal est transmis à l'organisme de recouvrement à l'issue de la période contradictoire et après avoir répondu aux éventuelles observations du cotisant.

Le non respect de cette formalité est considéré par la jurisprudence comme une inobservation du respect du contradictoire.

Document non contractuel

Le contrôle Urssaf

Le contrôle sur place

Le contrôle sur place



La décision administrative ou la mise en demeure

Observations sans régularisation : envoi en LRAR d'une décision administrative.

(2 mois pour contester devant la CRA)

Régularisation chiffrée : envoi en LRAR d'une mise en demeure.

(1 mois pour contester devant la CRA)

CLOTURE DE LA PROCEDURE

➔ C'est la réception de ces documents par le cotisant qui fait courir **les délais de recours du cotisant**.

Document non contractuel